

# NOTRE HISTOIRE

## BUREAU NATIONAL D'ASSURANCE

1949

Conformément au mandat de la Confédération, les tâches du Bureau National d'Assurance sont assumées par la Zurich.

### Convention de Londres

- Assurer la protection des victimes d'accident de la route d'un pays lésés par un responsable étranger
- Fondation de Bureaux Nationaux d'Assurance dans les États signataires

### Introduction de la Carte verte

- Fondation du CdB

1991

### Convention multilatérale de Garantie (Convention sur l'immatriculation)

- L'immatriculation du véhicule permet d'attester une couverture d'assurance suffisante à l'étranger

1993

### Convention sur les fausses plaques d'immatriculation

- Le pays compétent pour une fausse plaque d'immatriculation est celui qui a procédé à l'immatriculation

1996

### Fondation du BNA

- La Zurich reste assureur apériteur

2003

### Conventions de protection des visiteurs entre la Suisse et les États membres de l'EEE

- Protection lors d'accidents à l'étranger

### Entrée en vigueur du Règlement Général

- Réglementation uniforme de la collaboration entre les bureaux d'assurances

### Neuer Notenaustausch vom 3. November zwischen der Schweiz und Liechtenstein

- Regelt die Vertretung des NVB FL durch den NVB CH

2016

Le BNA a 20 ans

2020

### La Carte verte devient blanche

- La Carte verte peut être imprimée sur du papier blanc à partir du 01.07.2020

2021

Le BNA a 25 ans

## FONDS NATIONAL DE GARANTIE

1959

Avec l'introduction de la LCR, la Confédération garantit la protection des victimes de la route en cas d'absence d'assurance (véhicules non identifiés et non assurés). Les sinistres sont gérés par Winterthur Assurances.

1996

### Fondation du FNG

- La Zurich est l'assureur apériteur

1999

### Conventions de Zurich I et II

- Conventions des Fonds de Garantie entre la Suisse et les États membres de l'EEE pour la protection des victimes d'accidents impliquant des véhicules non identifiés ou non assurés

2003

### Nouvel échange de notes du 3 novembre entre la Suisse et le Liechtenstein

- Réglemente la représentation du FNG FL par le FNG CH

2011

### Suppression de la vignette pour vélos en Suisse

2014

### Convention de Zurich III

- Convention de Fonds de Garantie entre la Suisse et les États ne faisant pas partie de l'EEE

2016

Le FNG a 20 ans

2021

Le FNG a 25 ans